



francetélévisions, la CGT vous informe :

---

## AVIS DE L'IC-CHSCT SUR LE PROJET DE DEMATERIALISATION DES FACTURES FOURNISSEURS

Les élus ont pris connaissance du projet de dématérialisation des factures fournisseurs.

Ils soulignent que pour la première fois le dossier présenté a été maîtrisé, et les interrogations des élus ne sont pas restées sans réponses.

Les élus ont également apprécié la démonstration faite devant l'instance, qui a permis de mieux appréhender la question.

Les élus notent que la direction s'est déplacée sur le terrain, au plus près des salariés concernés par le dossier, pour commencer le travail de la GPEC spécifique.

Les élus demandent la poursuite de ces entretiens individualisés sur le terrain, pour aller au delà des simples aires de mobilité basées sur des passerelles théoriques proposées dans le projet.

Les élus se félicitent que la direction n'ait pas choisi l'option d'un Centre de Services Partagés (CSP) externalisé pour mener à bien son projet de dématérialisation

Les élus notent également des points de vigilance qu'il faudra suivre :

- Pour les comptables du Siège, la crainte d'une déqualification de leur métier avec des tâches répétitives de vidéo-codage peu valorisantes.
- Pour les régions, la crainte d'une recentralisation excessive et le sentiment d'être dépossédé de leur travail au bénéfice du Siège.

Les élus demandent que l'objectif de réduction des 10 ETP annoncée soit réévalué à l'issue du déploiement, pour garantir que ces suppressions n'auront pas de conséquences négatives de surcharge ou sous-charge de travail pour les équipes en place.

Les élus demandent que le rééquilibrage de l'activité ne se fasse pas au détriment des régions, et que la direction garantisse qu'il n'y aura pas de mobilité contrainte ou induite.

Les élus demandent un réel suivi du dossier pendant la phase de tests entre septembre 2017 et mars 2018, avec une restitution devant l'IC-CHSCT. Et après le déploiement d'avril 2018, un suivi régulier via l'Espace Métier qui intègre au moins 2 représentants de l'IC-CHSCT.

Adopté à l'unanimité des 19 votants

Paris, le 30 juin 2017